

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N° 173.

SAMEDI.

21 JUILLET 1832.

ÉGYPTE.

ALEXANDRIE, 2 juin. — Le 19 mai on a commencé à canonner St-Jean-d'Acie; le 27 quatre brèches étaient pratiquées, et Ibrahim ordonna alors à ses troupes de monter à l'assaut. Trois fois les assiégés furent repoussés avec perte; Ibrahim se mit alors lui-même à la tête de ses colonnes pour enflammer leur courage par son exemple, et les Égyptiens réussirent enfin à demeurer maîtres des murs. Ibrahim a, dit-on, montré beaucoup de bravoure personnelle. Abdallah fit sauter une mine qui causa une grande perte aux assaillans; mais il se retira à la fin avec son harem et quelques amis dévoués dans une tour où il continua à faire résistance. Les ministres de la religion intercédèrent alors auprès d'Ibrahim pour l'héroïque défenseur d'Acie. Ibrahim exigea qu'il se rendît sur-le-champ, lui assurant la vie sauve, ainsi qu'aux siens, et la possession de ses propriétés particulières. Abdallah vint se rendre alors à son généreux vainqueur, qui lui permit de se retirer où bon lui semblerait. On dit qu'après la prise de la ville plusieurs désordres eurent lieu, mais les détails nous manquent encore sur ce sujet.

La flotte égyptienne, forte de 2 vaisseaux de ligne de 100 canons, de 7 frégates de 60, et de plusieurs corvettes et bricks, croise devant notre port; un troisième vaisseau de ligne va bientôt se joindre à elle. D'après les derniers rapports, la flotte ottomane se trouvait aux Dardanelles, prête à mettre à la voile. On ne sait rien de certain de l'armée de terre du grand-seigneur; on dit que 20,000 hommes occupent près de Hama un camp retranché. Maintenant qu'Ibrahim va continuer ses opérations, nous entendons bientôt parler de la rencontre des deux armées.

ANGLETERRE.

LONDRES, 14 juillet. — La chambre des communes, dans sa séance d'hier soir, a adopté par une majorité de 124 voix contre 34, le bill relatif aux dîmes en Irlande. La séance a été levée à 2 heures un quart du matin.

— Les journaux anglais d'aujourd'hui ne donnent aucune nouvelle de l'expédition de don Pédro ni des travaux de la conférence.

— Voici quelques détails sur la fête qui a été donnée à l'hôtel de ville de Londres, aux ministres et aux membres réformistes les plus distingués des deux chambres du parlement, pour célébrer l'adoption du bill de réforme.

L'assemblée se composait d'environ 800 personnes, dont plus de 500 étaient membres du parlement; on remarquait aussi parmi elles le duc du Sussex, frère du roi, et le chancelier de l'échiquier, lord Brougham. La salle était splendidement décorée, des tubes de gaz à profusion et des milliers de bougies y répandaient un éclat extraordinaire.

À la fin du dîner divers toasts ont été portés: le premier était pour le roi, et le second pour la reine. Le lord-maire ayant ensuite proposé la santé de lord Grey, S. S. a pris la parole, et après les remerciemens d'usage et quelques considérations sur les fruits que la nation anglaise peut retirer du bill de réforme si elle sait sagement user de cette victoire importante, le noble comte a terminé son discours par la phrase suivante, laquelle a fait une grande sensation dans l'assemblée, et sub équemment dans le public:

« Je ne puis, a dit S. S., cacher à cette noble assemblée que jamais il ne plus fut important que le peuple anglais prenne une attitude ferme et imposante. Plusieurs points de politique étrangère de la plus haute importance sont encore en suspens; ils ne peuvent être décidés que par la certitude de la tranquillité à l'intérieur et la confiance à l'extérieur. Le pouvoir de l'Angleterre, fondé comme il l'est sur la paix, ne doit jamais s'exercer que pour le bonheur du genre humain; or, ce but ne peut être entièrement rempli sans le rétablissement de la paix, la cessation de l'agitation et l'éloignement de tous les doutes et de toutes les craintes qui se présentent naturellement aux personnes mal disposées. Donnons donc un éclatant démenti aux sinistres prédictions de nos ennemis, lesquels n'ont cessé de nous menacer de l'anarchie et du désordre comme conséquences nécessaires du bill de réforme, en leur montrant le spectacle d'un peuple uni à l'intérieur et décidé à ne point endurer et à repousser tout ce qui ressemblerait à une insulte ou à un outrage de la part de l'étranger. » (Applaudissemens.)

— On lit dans le *Courier*: Les associations pour le refus du paiement des dîmes en Irlande ont pris une nouvelle forme. On tient de grandes assemblées qui se forment en une espèce de tribunal devant lequel on cite tous ceux qui sont accusés du crime d'avoir payé la dime, afin qu'ils aient à se justifier. Les récalcitrons sont punis par l'abandon général de tous ceux qui se trouvent à leur service ou avec lesquels ils ont des relations. Les fermiers sont ainsi abandonnés par tous leurs domestiques, de sorte qu'il leur devient impossible de vaquer à leurs affaires ordinaires. Leur bétail reste sans surveillance et sans alimens. Les diligences sur les grandes routes sont souvent dans l'impossibilité de relayer, faute de domestiques qui veuillent atteler les chevaux. Ce mode de condamnation

est si efficace, que presque tout le monde, même les plus riches et les pauvres, sont obligés de comparaitre devant les assemblées où ils sont cités, et de promettre de se conformer à leurs décisions.

Le gouverneur d'Irlande a cherché un remède à ce nouveau mal en adressant des circulaires à toutes les autorités pour les engager à disperser les assemblées de la nature de celle dont il vient d'être question, et à poursuivre sévèrement, suivant les lois, ceux qui se refusent au paiement de la dime.

The Courier. — Nous avons reçu d'une source authentique des détails qui confirment la nouvelle de l'insurrection en Lithuanie, et qu'on lira avec intérêt. Une guerre de part sans s'y fait aux Russes avec beaucoup d'activité dans toutes les forêts. Dans celle de Swietokoyz un détachement de cosaques a été taillé en pièces par les insurgés. La rage et le désespoir, dit notre correspondant, sont dans tous les cœurs, et les Russes déploient la barbarie la plus atroce. Ils ont installé en Lithuanie des commissaires chargés d'écarter et de confisquer les propriétés d'individus qui n'ont pris aucune part à la révolution de Pologne, et de leur assigner un équivalent en Russie. Déjà 30,000 paysans polonais ont été envoyés dans l'intérieur de la Russie, et sont remplacés par un nombre égal de serfs russes. L'empereur Nicolas a déclaré qu'il ferait de la Sibirie une Pologne, et de la Pologne une Sibirie. Un membre de la diète, Modlinski, et un autre qu'on ne nomme pas, qui avaient été relâchés après un long emprisonnement, sous la condition qu'ils signeraient une déclaration déshonorante, et qui ont refusé de se conformer à cette condition, ont été enfermés de nouveau, et sont morts en prison au bout de quatre jours. Les Russes craignent une nouvelle révolution à Varsovie.

— Les gazettes de New-York annoncent que l'armée mexicaine a levé le siège de Vera-Cruz et qu'elle est poursuivie par le parti de Santa Anna. Il se portait sur la capitale, où il a pu arriver au commencement de juin.

FRANCE.

PARIS, 17 juillet.

AFFAIRES DE LA VENDÉE.

Les nouvelles de l'Ouest que nous fournissons et notre correspondance particulière et les autres journaux indépendans, s'accordent pour dire que la chouannerie se réorganise et que les bandes commettent de nouveaux excès.

Des fonds ont été faits par les crépus légitimistes pour entretenir plusieurs centaines de chouans bien organisés, qui seront répartis dans la Bretagne et la Vendée, afin d'intercepter les communications et d'entraver le commerce de l'intérieur.

Nous donnons ce projet comme ayant une existence positive et même commencement d'exécution. Le gouvernement et les autorités supérieures de l'Ouest doivent profiter de cet avis.

(*Ami de la Charte*, de Nantes.)

— On lit dans le *Breton*:

PONTIVY, le 11 juillet 1832. — Un homme dont l'attachement à la branche aînée des Bourbons était depuis long-temps notoire, le sieur Le Roux de Kerbrun, médecin à Locminé, était depuis plusieurs mois détenu à la maison d'arrêt de notre ville, sous la prévention de complot contre la sûreté intérieure de l'état, quand il tenta, il y a environ quinze jours, de tromper la vigilance du concierge, et de recouvrer sa liberté aux dépens de celle de son gardien. Malheureusement pour le Sr Le Roux, un prisonnier, nommé Guimacho, qui lui tenait lieu de domestique, découvrit dans l'une des poches de sa redingote en la brochant, deux morceaux de fer dont il devina aisément l'emploi. M. Le Roux, qui s'aperçut des soupçons de Guimacho, essaya inutilement d'acheter sa discrétion par l'offre d'une somme de 300 fr et la perspective d'une place à son service, quand son projet d'évasion aurait réussi: Guimacho fut sourd à sa proposition, et se hâta d'avertir le concierge, qui fit sortir immédiatement M. Le Roux de la chambre qui lui avait été donnée, et découvrit bientôt après dans le plafond une ouverture masquée par un morceau de carton jaune, et dans la paille du détenu les débris des barreaux qu'il y avait arrachés.

Traduit devant le tribunal correctionnel de Pontivy, à raison de cette tentative d'évasion avec bris de prison, le sieur Le Roux de Kerbrun fut condamné, par application de l'art. 245 du Code pénal, à un an d'emprisonnement et aux frais de la procédure.

Comme c'était là le *maximum* de la peine portée par la loi, les personnes qui avaient assisté au jugement de cette affaire étaient portées à taxer de sévérité les juges qui y avaient concouru, et l'appel, que le prévenu était en droit de porter devant le tribunal correctionnel de Vannes leur semblait devoir réussir.

Mais voici un incident qui pourra peut-être influer sur la décision de l'affaire en appel. Avant-hier le bruit se répandit de très-bonne heure dans la ville que quatre militaires, aussi détenus à la prison, s'en étaient

évadés pendant la nuit, après avoir percé un mur, scié les barreaux formant une grille au-dessus d'une porte, à l'aide d'une corde tressée par eux avec des débris de vêtements, et sans être entendus de la sentinelle en faction dans l'intérieur de la prison, sentinelle très-près de laquelle ils avaient cependant dû se laisser tomber, à en juger par la position de la corde qu'ils avaient laissée pendante.

Aussitôt la gendarmerie fut avertie, les ordres nécessaires expédiés dans toutes les directions et nul ne doutait que les quatre évadés, que leur costume militaire devant trahir, ne fussent promptement remis à la disposition de la justice.

En effet, ils viennent d'être ramenés à Pontivy par un détachement; mais accompagnés d'une autre personne, la dame *Le Roux du Kerbrun*, mère du dévot, dans les jardins de laquelle, à Kerbetune près Locminé ils ont été arrêtés hier.

Il est possible que le hasard seul les y ait conduits; au reste, la justice informe, et l'on saura plus tard s'il y a quelque relation entre tous ces faits.

CHATEAUGONTIER, 9 juillet. — Les débris de nos bandes de chouans, composés sans doute de ceux qui sont les plus compromis, continuent à infester nos campagnes et à entretenir l'inquiétude. Une trentaine d'hommes armés, ayant en tête un drapeau blanc, se sont montrés depuis plusieurs jours, et notamment le 5 juillet, dans la commune de Grez; mais ils sont si bien servis par les sympathies des paysans, que les soldats ne peuvent les rencontrer. (*Courrier de la Sarthe.*)

— La duchesse de Berry est toujours dans la Vendée; elle ne peut ou ne veut pas en sortir. Condamnée pour le moment à l'inaction, elle s'est mise à étudier le patois et le parle déjà presque aussi purement qu'un Vendéen de 93.

Une ordonnance royale prononce la réorganisation de la garde nationale de Lyon.

— Les plénipotentiaires de Russie, d'Autriche et de Prusse, à la Conférence de Londres, ont fait tous leurs efforts pour porter les plénipotentiaires de France et d'Angleterre à faire une réponse moins tranchante aux dernières propositions du roi de Hollande.

Ces diplomates auraient voulu qu'on traînât encore en longueur, et qu'on accordât un nouveau délai au roi Guillaume.

Ils n'ont pu y parvenir, l'énergie et la justice des réclamations du gouvernement belge ayant fait une vive impression sur l'esprit des diplomates anglais et français, qui sont enfin parvenus à faire répondre au roi de Hollande que ses propositions étaient inadmissibles et conséquemment rejetées.

— Deux dépêches sont arrivées des ambassadeurs de Russie et d'Autriche au ministère des affaires étrangères. Elles traitent des affaires de la Hollande.

On assure que notre secrétaire d'ambassade à La Haye est arrivé à Paris hier à minuit.

— Dimanche, 15 juillet, le domicile des saint-simoniens à Ménilmontant a encore été envahi par la force armée, assistée de trois sergens de ville, qui ont fait sortir du jardin de M. Enfantin toutes les personnes qui s'y trouvaient. Les saint-simoniens, selon leur coutume, n'ont opposé aucune résistance à l'envahissement de leur maison; ils se sont bornés à protester contre la violence qui leur était faite.

BELGIQUE.

NAMUR, 20 juillet.

En vertu d'un réquisitoire de M. le procureur du roi, de Dinant, on a écroué hier à Namur, pour être traduits devant la cour d'assises, 1° le nommé Philippe Wauthier, prévenu de meurtre prémédité; 2° le nommé Jean-Louis Martin, prévenu de vol.

— Dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans la maison du desservant de la commune de Falaën, y ont pris son linge, son numéraire et les vases sacrés de la paroisse qui s'y trouvaient.

Ces voleurs, qui sont encore inconnus, se sont introduits dans cette maison, au moyen d'une échelle de chariot, par une petite fenêtre dont ils ont ôté les vitres.

— Le sieur Nicolas Welter, âgé de 34 ans, né et domicilié à Rolingen, province de Luxembourg, a été amené hier dans la prison de notre ville, sous la prévention de vagabondage et de mendicité avec menaces.

— Le bruit a couru, d'après des détonations d'artillerie qu'on a entendues dans la direction des Flandres, qu'il y avait eu un engagement avec les Hollandais. Le fait est qu'on essayait de nouvelles batteries. Les Hollandais en avaient été prévenus.

— On écrit des environs de Maestricht, 16 juillet:

Toute l'armée d'observation autour de Maestricht a fait, dans la journée d'hier, un mouvement en avant. Les avant-postes sont aujourd'hui dans le rayon même de la forteresse. Les villages de Canne, Wolder, Smeermaes, Haren, Amby et Heer sont occupés. Il y a également un poste au château de Caster.

Hier, trois bateaux chargés de grains ont descendu la Meuse et ont été déchargés à Maestricht. Ces grains venaient, en transit, d'Anvers. Depuis avant-hier, nous n'avons vu personne de Maestricht; les portes paraissent définitivement fermées. Celle de Saint Pierre, seule, reste encore ouverte pendant deux ou trois heures le matin. (*Indépend.*)

— Nous avons inséré hier quelques extraits du *Phare* que, mieux informés aujourd'hui, nous croyons devoir rectifier.

Il n'est pas question de transférer le quartier-général royal à Anvers. Le superbe train d'artillerie parti d'Anvers pour la France n'est point

un cadeau du Roi des Belges à Louis-Philippe, mais un modèle confectionné par le colonel Descoville et envoyé à l'arsenal de Douai.

Il n'y a pas eu d'officier déserteur de la citadelle. Un sous-officier, décoré de la croix de métal fondue avec nos trois canons pris à Hasselt, a déserté du poste de la Lunette. Ce sous-officier a pris du service dans la légion étrangère. (*Idem.*)

— Le bataillon des gardes civiques d'Ypres est entré le 17 à Gand.

Un détachement du 8^e régiment d'infanterie est arrivé hier à Gand venant de Termonde. (*Journal des Flandres.*)

— On écrit de La Haye:

Le 14, un violent orage a désolé plusieurs communes du Brabant septentrional. A Berlicum et Middelrode, outre les ravages causés dans les champs, il a été détruit 62 habitations; à Dungen 26 maisons ont également été renversées et les fruits de la terre ont en grande partie été anéantis.

Une collecte faite à La Haye, pour le soulagement des victimes de l'épidémie a produit en un jour 10.061 fl. 66 c.

12 nouveaux cas de choléra, dont 2 décès, se sont déclarés hier en cette ville.

A S heveningen, 15 malades étaient demeurés en traitement le 15; dans le courant de cette journée, 13 nouveaux malades, morts 5, rétablis, 2; restent en traitement 19. Ces observations donnent l'assurance que la maladie ne perd rien encore de son intensité.

— Le *Diario di Roma*, du 4 juillet annonce que dans le consistoire secret, tenu par le pape Grégoire XVI, au palais Quirinal, dans la matinée du 2, le Saint-père a nommé à trente-quatre sièges épiscopaux ou métropolitains.

Par ordonnance de la secrétairerie d'état, monseigneur Nicolas Grimaldi a été nommé gouverneur de Rome, vice-camerlingue de la sainte-église, et directeur-général de la police. Monseigneur Constantin Patrizi a été nommé préfet des sacrés palais apostoliques et majordome de S. S., et un assez grand nombre d'autres nominations ont été faites le même jour.

BRUXELLES, 19 juillet.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 18 juillet. — (Présidence de M. Destonvelles.)

Il est donné lecture de trois messages du sénat qui notifient à la chambre l'adoption des projets de loi sur les traitemens de l'ordre judiciaire, les péages et les distilleries.

M. le président: La parole est à M. le ministre de l'intérieur pour faire une communication à la chambre.

M. Gendebien: Je demande pardon au ministre si je l'interromps; mais c'est au sujet de la communication qu'il a à faire.

M. le ministre de l'intérieur: Je crois devoir réclamer la priorité; la communication que j'ai à faire à la chambre ayant déjà été faite au sénat.

M. le président: Le règlement accorde la priorité à la motion d'ordre.

M. Gendebien: Je regrette que le ministre des affaires étrangères ne soit pas présent à la dernière séance dans laquelle nous puissions faire des réclamations au gouvernement. J'aurais des explications à lui demander relativement au 1^{er} § de la note de M. Goblet, du 7 juillet, où ce ministre se plaint de ce que la Conférence devine de la voie qu'elle s'était tracée. Le gouvernement doit connaître en quoi consiste cette déviation.

M. le ministre de l'intérieur: Je n'ai aucun motif personnel pour m'opposer à la motion du préopinant, mais je la crois inconstitutionnelle. Car la clôture de la session est une et indivisible; l'arrêté du Roi a déjà été communiqué au sénat, on ne peut donc en suspendre ultérieurement l'exécution.

M. Dumortier: Je ne partage pas l'avis du préopinant. L'art. 71 de la constitution donne, à la vérité, au Roi la faculté de clore la session des chambres; mais il serait encore plus inconstitutionnel de nous séparer sans que nous puissions dire autre chose à nos commettans, si ce n'est que les négociations continuent.

M. le président: Je demande à l'assemblée si elle trouve bon que le ministre des affaires étrangères soit invité à se rendre dans son sein.

M. le ministre de l'intérieur: Je crois devoir déclarer que je persiste à croire la motion inconstitutionnelle.

M. Gendebien: Il est vraiment édifiant d'entendre un ministre parler d'inconstitutionnalité à la fin d'une session où plusieurs inconstitutionnalités notables ont été commises. Il est absurde de soutenir que la clôture est indivisible quand le ministre lui-même a été obligé de la notifier séparément aux deux chambres, qui ne se réunissent pas à cet effet, comme cela se pratiquait sous le régime de l'ancienne loi fondamentale.

M. Lectercq demande si l'arrêté de clôture a été notifié au président.

M. le président: M. le ministre de l'intérieur a demandé à donner lecture de l'arrêté.

M. Barthelémy: A part la question d'inconstitutionnalité, je ne vois pas quelle est l'utilité de la motion. Il y a 8 jours que le ministre des affaires étrangères a répondu à tout ce qu'on peut lui demander relativement à la note du 7 juillet.

M. Nothomb: La question n'est pas dans le même état que si la lecture de l'arrêté avait eu lieu. Jusqu'à cette lecture la chambre exerce toutes ses prérogatives constitutionnelles.

M. le ministre de l'intérieur: Aux termes de la constitution les ministres ont la parole chaque fois qu'ils la demandent.

M. Gendebien: Le ministre est soumis au règlement comme tout autre orateur; et le règlement accorde la priorité aux motions d'ordre.

M. le ministre de l'intérieur: Ce n'est pas le règlement qui doit régler ma conduite, c'est la constitution.

M. d'Huard : Je ne conteste pas le pouvoir qu'a le Roi de clôturer la session, mais je pense qu'exercer ce droit dans les circonstances actuelles, sans donner les explications qu'on réclame, ce serait en quelque sorte un coup d'état.

M. Osy : Je crois qu'un ministre n'a le droit de parler en tout état de cause que sur la question qui est à l'ordre du jour, et qu'il faut accorder la priorité à la motion de M. Gendebien.

M. Milcamps parle dans le même sens que le ministre de l'intérieur.

M. Delhougne appuie ce qu'a dit M. Osy.

M. Devaux croit que la clôture peut avoir lieu en tout état de cause, mais il regrette que l'on en fasse usage en cette occasion.

M. de Muclenacte est au banc des ministres.

M. le ministre de l'intérieur : Puisque le ministre des affaires étrangères est ici, je n'insisterai pas davantage.

M. Gendebien expose le sujet de ses interpellations.

M. le ministre des affaires étrangères : La communication de la note de M. Goblet, en date du 7 de ce mois, ne m'a été faite que la veille du jour où j'ai fait mon rapport à la chambre. Il résulte de cette note que la Conférence peut avoir voulu, le 6, que l'évacuation du territoire belge n'eût lieu qu'après que l'on se serait entendu sur tous les points. Je puis donner l'assurance aujourd'hui que tout ce qu'elle paraissait avoir arrêté le 6 a été détruit par la note de M. Goblet du lendemain, et que s'il existe des actes de la Conférence, ils ne peuvent qu'être postérieurs au 15; si j'en connaissais, je me ferais un devoir de les communiquer à la chambre.

M. Dumortier : Un journal fort accrédité de cette ville annonce que le 10, il a paru un protocole nouveau en vertu duquel le roi Guillaume signerait les 24 articles et ne serait obligé à évacuer le territoire que lorsqu'il serait intervenu un traité définitif. Donc tout ce qui a été fait jusqu'ici n'est que provisoire. Je rappellerai au ministre les résolutions qu'il a manifestées ici de recourir aux armes si la Conférence exigeait des concessions nouvelles. Je lui rappellerai l'arrestation de M. Thorn, en l'invitant fortement à ne point assimiler ce digne citoyen aux brigands de la bande de Tornaco, en consentant à l'échange.

M. le ministre des affaires étrangères : Si le protocole du 10 existe et s'il est contraire au système du ministère, vous savez l'usage qu'on en fera. Quant à M. Thorn, je souhaite aussi vivement que le préopinant qu'il nous soit bientôt rendu; je pense qu'il faut enfin arriver à la solution de cette question comme de toute autre.

M. Gendebien : J'ai pleine foi dans la sincérité du ministre, mais depuis 18 mois on tient un langage énergique et on recule devant l'exécution. Il y a dans tout ceci quelque chose de positif; le 29 juin, M. Goblet dit dans une note qu'il n'admet aucune négociation avant l'évacuation du territoire, il résulte du protocole du 10 juillet que cette note a été retournée. Voilà ce qui explique le protocole du 11 juin d'où on a voulu faire résulter que la Conférence exigeait de la Hollande l'évacuation préalable du territoire. Or le protocole du 10 juillet n'a pas été communiqué à M. Goblet, alors c'est que la Conférence le prend pour dupe ou le méprise, ou bien cette communication a eu lieu, et alors c'est le ministre qui n'a pas la franchise de nous dire la vérité. Il y a déception soit de l'un soit de l'autre côté. Si c'est de la part de la Conférence, il faut rompre avec elle; quand nos hésitations auront attiré sur nous le mépris des peuples voisins, il n'en sera plus temps.

M. le ministre des affaires étrangères : Il est pénible de devoir raisonner sur un protocole que je ne connais pas. S'il existe un 67^e protocole, pour qu'il ait pu être restitué, il faudrait qu'il nous eût été notifié; j'ai déjà dit à l'assemblée qu'aucune notification n'avait eu lieu le 15.

M. le ministre de l'intérieur donne lecture de l'arrêté suivant :

LÉOPOLD, Roi des Belges, etc.

Vu l'art. 70 de la constitution, de l'avis de notre conseil des ministres, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La session de 1851 des chambres du sénat et des représentants est close.

2. Le présent arrêté sera porté à la chambre du sénat par notre ministre des finances, à la chambre des représentants par notre ministre de l'intérieur. — Bruxelles, 18 juillet 1851.

M. le président : La chambre donne acte de l'arrêté à M. le ministre de l'intérieur, en vertu duquel arrêté je déclare la session close. Il est 2 heures et demie, l'assemblée se sépare.

La même communication a été faite au sénat par le ministre des finances, et n'y a donné lieu à aucune discussion.

Hier, le Roi a reçu en audience particulière MM. le général Desprez, chef de l'état-major général, le baron de Stassart, président du sénat, et sir R. Adair. Ensuite le Roi a travaillé avec le général baron Eyau, ministre directeur de la guerre.

A midi, le Roi a passé les deux derniers escadrons de cuirassiers en revue.

A 5 heures, S. M. a reçu successivement dans les grands appartemens nombre de personnes; l'audience s'est prolongée jusqu'à près de 5 heures.

Dans la soirée, le Roi a reçu dans son cabinet le baron de Loë et d'autres personnes. Ensuite, à 9 heures et demie, S. M. a présidé le conseil des ministres.

S. M., accompagnée du général Desprez, du grand écuyer, du général d'Hane de Steenhuyse, du colonel Prisse, du major de la Gotellerie, du colonel Proszin-ki et du docteur Lebeau, partira pour Diest ce matin.

Le roi couchera à Hasselt, et reviendra vendredi soir à Bruxelles.

S. M. passera en revue les troupes cantonnées dans ces deux villes et leurs environs.

— Samedi prochain, 21 de ce mois, il y aura grande réception à la

cour. Les membres du corps diplomatique et des deux chambres, les ministres et hauts fonctionnaires seront admis à complimenter le Roi.

— On s'occupe avec activité de la formation de 3 nouvelles batteries de 12. La batterie du capitaine Lauweys sera transformée en batterie d'artillerie à cheval.

UN MOT SUR LA DERNIÈRE BULLE DU PAPE.

Parmi les singularités de cette époque, on peut compter l'opinion soutenue par quelques personnes sur le pouvoir temporel exercé par le Souverain-Pontife. On se rappelle en effet que des catholiques mêmes ont voulu faire passer ce pouvoir comme plus nuisible qu'utile à l'Eglise; dans l'état où se trouve la société aujourd'hui. A leur avis, le St.-Père userait de prudence en se *faisant peuple*, c'est-à-dire, en renonçant volontairement à sa souveraineté en faveur de la démocratie, et en se réservant les simples droits d'un citoyen; et dans le cas où Sa Sainteté ne jugerait pas à propos de faire cette cession de lui-même et où la souveraineté lui serait arrachée par la violence, on ne se montrerait pas, à la vérité, disposé à applaudir, mais on se consolait d'avance et on tâchait de consoler les autres fidèles, en leur prédisant que ce bouleversement serait profitable à la religion, ou du moins qu'il ne lui serait pas contraire. Les intentions de ces personnes, nous n'en doutons nullement, étaient excellentes, elles soutenaient leur opinion avec bonne foi, et nous n'avons garde de les confondre avec les vrais ennemis de la religion et du St.-Siège; et c'est une des raisons pour lesquelles nous ne les avons combattues qu'avec beaucoup de réserve, et en leur faisant simplement remarquer que des catholiques fidèles feraient sagement, de s'en rapporter au jugement du Souverain Pontife même, sur l'utilité ou l'inutilité de sa souveraineté temporelle; que cette prudence convenait surtout à ceux qui se disent les ennemis du gallicanisme.

Ces personnes peuvent voir aujourd'hui que notre conseil n'était pas mauvais. Le Saint-Siège vient de se prononcer, précisément sur l'objet de la question, de la manière la plus formelle. « Nous pouvons, il est vrai, dit notre Saint-Père, souffrir avec patience le mal qu'on nous a fait à nous-mêmes et les injures qui nous concernent; nous les avons supportées volontiers, et nous espérons que nous le ferons de même à l'avenir. Mais il est de notre devoir, et nous avons promis par un serment solennel de veiller à la conservation de la religion, de défendre les droits et possessions de la sainte Eglise romaine, de venger la liberté du siège apostolique, qui est liée avec l'avantage de l'Eglise universelle, et de soutenir la souveraineté dont la divine Providence a revêtu les pontifes romains, pour leur rendre plus facile le soin du spirituel dans tout l'univers. »

Ce langage est clair, il est absolument impossible de se méprendre sur le sens de ces paroles. Le Souverain Pontife attache la plus haute importance à la conservation de la souveraineté et des possessions de l'Eglise romaine; pourquoi? parce que la divine Providence lui a donné cette souveraineté, pour lui rendre plus facile le soin du spirituel dans tout l'univers. Et cela se conçoit sans peine. Si le Pape était sujet ou vassal d'un autre souverain, soit que ce souverain fût roi, soit qu'il fût peuple, il en résulterait plusieurs graves inconvénients. D'abord, en supposant même que, sous ce souverain, il jouît d'une liberté parfaite, il serait toujours moins respecté et des autres souverains et des peuples, parce qu'on ne pourrait jamais s'empêcher de le croire dans la dépendance; ses jugemens et ses décisions paraîtraient souvent dictés par un autre pouvoir que par le sien, et ceux qui se trouveraient dans le cas d'en courir une censure ou une condamnation de sa part, manqueraient rarement de se prévaloir de cet état de choses pour protester contre la sentence et pour refuser de s'y soumettre. Et l'élection elle-même du Pape, si elle devait se faire sous le patronage et, sous l'influence d'une autre souveraineté, combien ne perdrait-elle pas de sa force, de sa légalité, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et de sa canonicité; au yeux des princes et des peuples? et par conséquent, combien l'autorité du St.-Siège n'en souffrirait-elle pas également!

Il faut le dire d'ailleurs, si un autre maître régnait à Rome, ce serait une sorte de miracle si le Pape y était complètement indépendant. Supposez-y tel gouvernement que vous voulez, soit républicain, soit représentatif, soit monarchique, l'existence et l'exercice de ce pouvoir ne pourraient se concilier avec une entière liberté du St.-Siège. On sait ce que souffrit l'Eglise, à l'époque où les empereurs d'Allemagne étaient maîtres à Rome et s'arrogeaient le droit de faire et de défaire les Papes à leur gré; on connaît aussi l'histoire et la situation du St.-Siège, et par suite, celle de tout le monde catholique, sous les dernières années de Bonaparte. Cette situation serait-elle meilleure, si le gouvernement romain était démocratique? Pour répondre à cette question, il n'y a qu'à faire attention à l'esprit qui anime en général le libéralisme italien. Il ne paraît pas, jusqu'ici, qu'il soit question de la liberté en tout et pour tous chez lui, et nous ignorons ce que deviendrait la religion, si le Pape lui abandonnerait sa souveraineté. Dans tous les cas, il ne paraît pas souhaitable que jamais le sort du souverain Pontife, même sous le rapport du temporel, dépendît d'un gouvernement aussi variable et aussi peu stable que l'est en général le républicain.

Pour en revenir à la bulle, nous ferons remarquer que parmi ceux contre qui la peine d'excommunication est prononcée, sont expressément désignés les hommes qui ont attenté, sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit, à l'immunité ecclésiastique et aux droits même temporels de l'Eglise et du saint-siège, ou simplement à quelques-uns de ces droits. Ces paroles confirment évidemment et fortifient celles que nous avons citées plus haut. Elles seront comprises, nous l'espérons, par tous les catholiques; et si la voix du père commun des fidèles doit être méconnue, ce ne sera pas du moins par ceux qui se disent ses enfants; il faut laisser ce triste avantage aux ennemis de la religion.

(Courrier de la Meuse.)

MISSIONS DE L'AMÉRIQUE.

Le Journal des Flandres publie, sur les missions de Cincinnati, les détails suivans, extraits d'une lettre écrite de Cincinnati, en date du 17 mai 1832, et adressée à un prêtre du diocèse de Guil par un jeune Flamand, qui a été récemment ordonné diacre par Mgr. Fenwick :

« Notre collège, situé près de la cathédrale, est maintenant achevé, et les classes y sont ouvertes depuis deux mois. Chaque jour le nombre des élèves s'accroît, et, ce qui est digne de remarque, c'est que la plupart d'entre eux sont protestans; les chaires sont remplies par des élèves du séminaire; ils reçoivent pour prix du service qu'ils rendent, l'entretien aux frais de l'établissement. Le séminaire même est aujourd'hui composé de 10 élèves, dont quelques-uns viennent de recevoir les ordres; nous logeons au collège, en attendant que le bâtiment du séminaire soit bâti en briques.

« Notre digne évêque continue à travailler avec un zèle infatigable à la propagation de la foi. L'année dernière il a parcouru dans tous les sens son vaste diocèse et s'est assuré par lui-même des besoins spirituels qu'éprouve son troupeau. C'est pour y porter quelque remède qu'il a fait jeter les fondemens de cinq églises nouvelles, sans autre ressource qu'une confiance sans bornes dans la Providence divine et l'espoir de trouver du secours dans la coopération des habitans. Une souscription a été ouverte à cet effet; les protestans eux-mêmes s'empresent de contribuer pour leur part à l'entreprise du pieux évêque; mais les dons recueillis jusqu'à présent ne pourriont à beaucoup près couvrir les dépenses que toutes ces constructions vont nécessiter. Dans ce pressant besoin, je m'adresse en son nom et à vous et à vos amis, afin que vous ajoutiez encore dans cette circonstance à toutes les obligations que nous vous avons déjà; nous vous promettons en retour notre reconnaissance et nos prières, et nous vous engageons surtout par la gloire de Dieu, seul but de tous nos efforts. Les églises une fois construites, un autre soin se présentera bientôt, celui de les pourvoir d'ornemens et de tout ce qui est nécessaire pour la célébration du saint sacrifice: comment pourrions-nous espérer de pourvoir à tant de frais, si nous ne comptions surtout sur la coopération généreuse des Belges? Il est vrai que nous renouvelons souvent nos demandes, mais partis nous-mêmes pour ces terres, dans l'intention de nous dévouer entièrement aux pénibles travaux des missions, nous ne craignons pas de vous importuner jamais en vous priant de prendre part à nos efforts.

« Le 9 avril, Mgr. Fenwick a envoyé à Rome deux jeunes Indiens de l'Ohio, Augustin Hamelin et William Maccobeybinace, pour continuer leurs études au collège de la Propagande. Après les avoir achevées, ils retourneront vers nous pour travailler aux missions. Mgr. a parmi les mêmes Indiens 3 écoles pour y instruire les enfans dans la doctrine chrétienne. Le nombre des chrétiens augmente sensiblement dans ces peuplades: depuis 4 ans le nombre des baptêmes s'est élevé environ à 1200. Il en est de même ici, où Mgr. a également formé deux écoles, dont l'une est tenue par les sœurs de charité, l'autre est sous la direction d'un pieux habitant de cette ville. Une troisième école, fondée à St-Joseph, prospère par les soins des sœurs de St-Dominique. Les conversions sont très-nombreuses et augmentent de jour en jour; c'est d'ailleurs ce qui a lieu dans toutes les missions de l'Amérique. Partout les protestans témoignent de la confiance aux missionnaires catholiques et leur apportent par préférence leurs enfans pour être baptisés. La liberté réelle que le gouvernement des États-Unis laisse à toutes les religions, ouvre un vaste champ aux missionnaires; aussi les voit-on parcourir en tous sens ces vastes contrées, se frayer des routes à travers les pays les plus sauvages et franchir tous les obstacles, pour porter le secours de la religion aux peuplades disséminées sur ce sol inculte. Ceux d'entre eux qui occupent des postes fixes ne sont pas pour cela plus exempts de fatigues: quel que soit leur zèle, il leur est très-souvent impossible de porter les secours et les consolations de la religion à tous ceux qui les appellent, attendu qu'ils se trouvent seuls pour administrer les sacremens à des habitans souvent éloignés de leur résidence de 80 à 90 milles. Mais la charité les soutient, et Dieu bént leur ouvrage. »

Le Journal des Flandres ajoute les réflexions suivantes :

« Quelle âme croyante ne se sent pénétrée d'une douce consolation à la lecture des infatigables travaux de ces dignes missionnaires! Leur vie n'est qu'une course perpétuelle, qu'un travail jamais interrompu: sans cesse il parcourent les vastes plaines de l'Amérique pour gagner des âmes à Dieu, pour porter aux habitans de ces régions à demi-sauvages les dons et les promesses de notre sainte religion. Mais si leur existence est rude, ils en sont amplement dédommagés et par l'attente d'une récompense céleste, et par les bénédictions que Dieu répand sur leur courageuse entreprise. Chaque jour il voient s'accroître leur église nouvelle: chaque jour il voient s'étendre le cercle de leurs apostoliques travaux. Partout des catéchumènes à baptiser, des écoles à fonder, des églises à construire: c'est ainsi que le sol vierge de l'Amérique se couvre de saints et utiles établissemens, et d'une société de fidèles qui rappelle la simplicité et la vertu des âmes antiques.

« Il fallait bien qu'il y eût dans ces Américains, auparavant dépourvus des lumières du catholicisme, un certain fond de justice et de bonté, pour les rendre aussi aptes que nous les voyons à recevoir les impressions de la foi et à suivre les conseils et les instructions des hommes de la robe noire, comme ils les appellent dans leur langage ingénu. Pourquoi les protestans eux-mêmes montrent-ils tant de confiance dans les missionnaires catholiques, pourquoi se montrent-ils si disposés à seconder leurs vues et coopérer au succès de leurs efforts? pourquoi envoient-ils leurs enfans aux écoles catholiques? ... Ne serait-ce pas quelque peu par la même raison? ou bien est-ce seulement que les vertus des missionnaires

ont imposé à leurs esprits encore récalcitrans? En effet, le contraste de la vie des prêtres catholiques avec celle des prédicateurs de l'église protestante a dû aussitôt qu'il ont eu occasion de les connaître, inspirer à tous les habitans de l'Amérique une idée totalement avantageuse de nos missionnaires. Cet avantage est incontestable et subsistera toujours, parce qu'il appartient bien moins en propre aux prêtres catholiques qu'à la religion dont ils sont les ministres. C'est donc à Dieu, et à Dieu seul, que nos missionnaires doivent primitivement le succès de leurs travaux. Une mission est une œuvre divine; et, quelles que soient d'ailleurs les chances favorables d'une pareille entreprise, on ne la verra obtenir une heureuse réussite, si elle n'est bénie par cette main céleste qui dispense les bons et les mauvais succès et règle les vicissitudes des choses d'ici-bas.

« A cette cause première peuvent cependant venir se joindre des causes secondaires. Mais celles-là même donnent du relief à la grande cause, et la font souvent briller d'une vive splendeur. Ainsi la liberté des États-Unis, qui n'apporte pas la moindre entrave à une propagation quelconque, sert admirablement le triomphe de notre sainte religion; ils ne sont pas catholiques pourtant, les législateurs des États-Unis; mais ils sont justes, ils sont impartiaux, ils veulent la liberté la plus large par tout le monde dans toutes les matières civiles et religieuses. Cette liberté existe pour les protestans comme pour les catholiques, et cependant le protestantisme dépérit, et le catholicisme fait chaque jour de nouveaux progrès! C'est que la liberté est luttée à l'erreur, et doit tôt ou tard amener le triomphe de la vérité. Or, la religion catholique est la seule vraie, parce qu'elle est la seule divine; elle doit donc triompher par la liberté, parce qu'elle est une fois la liberté est le triomphe de la vérité, et que la religion catholique émane de Dieu, qui est la vérité même. »

GÉOLOGIE. — Pétrification d'une forêt. — Sur les bords du Tibre, et presque aux portes de Rome, un voyageur anglais, qui parcourt l'Italie à pieds, et qui consacre son temps et ses études aux recherches géologiques et archéologiques, vient de faire une découverte remarquable: c'est celle de toute une forêt fossile, dont les couches pétrifiées n'ont pas moins de 40 pieds d'épaisseur, et qui comprend, sur les bords du fleuve, une étendue de plusieurs milles. C'est sous la forme de calcschiste que se trouve la substance ligneuse pétrifiée. Elle est mêlée à une grande quantité de cendres et de débris volcaniques; ce qui fait croire que ce phénomène est dû à un tremblement de terre, dont le souvenir s'est perdu dans la nuit des temps. Il est bien étonnant qu'au milieu des fouilles multipliées dont cette terre classique a été l'objet, ce fait ait échappé à l'observation des nombreux explorateurs qui l'ont parcourue et visée dans tous les sens. (New Phil. Journal.)

COMMERCE.

RIX DES HUILES A BRUXELLES, 18 juillet.

Huile de colza disp. fl. 52 1/4; sept. 52 0/0; novembre, 00 00; décembre 51 3/4. Huile de lin disp. 51; dito sept. et déc., 51 1/2. Ce qui précède est en argent de Brabant.

RIX DES HUILES A LILLE, 17 juillet.

Table with 4 columns: Graines, Huiles, Tourteaux, and prices for various oil types like Colza, Oëillette, etc.

BOURSES.

ANVERS, 18 juillet.

Table of financial data for Anvers, listing items like Emprunt de 12 millions, Rotschild, etc. with prices and letters A, P, N.

PARIS, 17 juillet.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 70 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 81 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 67 40. — Act. de la banque, 1655 00. — Certific. Falcounet, 79 60. — Cortès d'Espagne, 11 1/4. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 00 0/0. — Rente perpétuelle d'Espagne, 54 1/2. — Emprunt d'Haïti, 205 00. — Emprunt belge, 75 1/2. — Emprunt romain, 78 1/4.

AMSTERDAM, 17 juillet.

Dettes actives 42 1/8. Billets de change 15 3/4. Synd. d'amortissement 69 3/4. Rente perp. d'Amsterdam 49 15/16. Métalliques 83.

LONDRES, 16 juillet.

Consolidés, 84 3/4.

VIENNE, 10 juillet.

Métalliques 87 1/8. — Act. de la banque 1133 3/5.

Erratum. Dans notre numéro d'hier la bourse de Paris devait porter la date du 16 au lieu du 14, et la bourse d'Amsterdam, celle du 16 au lieu du 17.

ANNONCE

1836. L. POURBAIX, expert-dentiste, prévient les personnes qui voudraient se confier à ses soins et à son expérience, qu'il est de retour en cette ville, où il restera jusqu'au vingt-cinq de juillet. Il est logé chez M. Deneffe-Guedain, rue du Bas de la Place, N° 912, à Namur.